

Séance du 03/09/10

L'an deux mille dix le 03/09/10  
à 19 Heures le Conseil Municipal s'est réuni en  
lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
M. TELLIER C., Maire, en suite de convocation en  
date du 28/08/10 dont un exemplaire a été affiché  
à la porte de la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Tous les Conseillers Municipaux  
Sauf

**ETAIENT ABSENTS** : HERICOURT D. EVRARD J.M. MORVILLE C.  
DELDICQUE A. CHOCHOY J.LUC. FASQUELLE H.

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE  
de SAINT-OMER, le

**OBJET** : Tarifs « Columbarium »

- 1 001. 2010

Mr Avart Paul Henri a été nommé Secrétaire

La séance ouverte, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions du Columbarium dans le cimetière communal, ainsi que la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir et ceci à compter du 1er octobre 2010 :

- concession d'une case (2 urnes) pour une période de 15 ans : 200€
- concession d'une case (2 urnes) pour une période de 30ans : 350€
- concession d'une case (2 urnes) pour une période de 50ans : 500€
- En cas de non renouvellement de la concession dans un délai d'un an, la case est reprise par la commune.
- Dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir : 30€

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, ces différents tarifs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture de Saint-Omer  
le 01/10/10  
et de la publication le 02/10/10  
Le Maire

Pour Extrait Conforme

Le Maire

C. TELLIER

